

Le site d'information des officiers de Port et des Capitaineries

Articles de juin 2014

Lundi 30 juin 2014

Petites news de fin juin

Recrutement 2014

Comme vous avez pu le constater, pour la première fois cette année, le nombre de places est répartie à 50/50 entre les GPM et les ports décentralisés.

Cette répartition que nous avons contesté au près de la DGITM va entrainer la vacance de poste dans certains ports tels que Sète, Dieppe et Boulogne. Ces trois ports se retrouvent désormais avec une vacance de 2 postes qui va de fait, perturber le fonctionnement des vigies.

Pourquoi contestons-nous la répartition des postes concours 2014?

Tout d'abord nous n'acceptons pas la réponse faite par DRH/RM/RM3 qui est je cite: "**avec 50 % de places en GPM, c'est 50% de salaires que le ministère n'aura pas à payer**".

Ensuite, l'article 6 du décret n°94-874 du 7 octobre 1994 fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'Etat et de ses établissements publics précise:

« Le fonctionnaire stagiaire ne peut ni être mis à disposition ni être placé dans la position de disponibilité ou la position hors cadres.

Il ne peut être détaché que par nécessité de service et seulement dans un emploi qui n'est pas, par la nature et les conditions d'exercice des fonctions qu'il comporte, incompatible avec sa situation de stagiaire. » Or voilà 4 ans que nous demandons en CAP que nous soit communiquées les nécessités de service des GPM. GPM qui pour certains, remplacent sans aucun remord les postes de lieutenant par des auxiliaires de surveillance ou qui gèlent des postes de C1 pour ne pas avoir à accepter des capitaines dont ils ne veulent pas.

Autre point qui nous pose problème, le GPM de Guyane se voit attribuer 3 places alors que tout le monde sait très bien que les lauréats du concours, ne s'y précipiteront pas, leurs frais de déménagement et frais de transports n'étant pas pris en charge par ce GPM, comme l'a confirmé un membre de la capitainerie de Degradès à un candidat qui se renseignait sur les conditions d'accueil.

Pourquoi ne pas publier également les 3 postes vacants de Mayotte?

Voilà une occasion de faire fuir les lauréats du concours 2014 et là il n'y aura même plus les retraites à payer!

Sur ce dossier le bureau des ports est d'accord avec notre analyse et nous avons déjà fait remonter en centrale les courriers aux DDTM, qu'ont rédigé les capitaineries sur les manques d'effectifs.

Dossier Statutaire Lieutenant

Depuis juin tous les lieutenants sont payés comme lieutenants de deuxième classe et les rappels ont été versés. Contrairement à ce que j'annonçais vendredi aux adhérents du SNOF FO, ce n'est pas le premier arrêté collectif qui a été diffusé, mais le second. **Le premier arrêté collectif est arrivé dans les DDTM et DRH des GPM le lundi 23 juin 2014.** Les 92 lieutenants promus au grade de première classe le sont donc officiellement à la date du 14 décembre 2013.

Le ministère ayant désormais la charge des salaires de nos deux corps depuis mars dernier, cela a pour conséquences que les arrêtés de promotions sont déjà pris en compte pour les payes de juillet.

Vérifiez donc à la fin du mois prochain que vos rappels ont bien été versés.

Les arrêtés collectifs sont donc les suivants:

Le premier arrêté n° 14026931 à la date du 20 juin 2014

Le second arrêté n° 14026973 à la date du 24 juin 2014

Nous avons également fait parvenir le jour même de leurs signatures, à nos camarades qui partent en retraite cet été ou dans les 6 prochains mois, leurs arrêtés individuels en date du 20 juin 2014, afin qu'ils puissent les transmettre à leurs services de gestion pour finaliser les dossiers de demande de retraite.

Régime indemnitaire

Le mardi 10 juin 2014 s'est déroulée la réunion plénière catégoriel 2014. Cette réunion a validé la revalorisation des montants de référence concernant la part liée à l'activité portuaire.

Cette revalorisation est fixée à 100 euros et concerne les OP et OPAdjoints.

La note de gestion indemnitaire 2014 devrait désormais paraître dans les prochaines semaines et prendra en compte la création des grades de L1 et L2 ainsi que les postes de responsables de capitainerie.

Cette prise en compte avait fait l'objet d'une demande du SNOP FO par mail en date du 20 mars 2014.

Autres "petites news"

Le nouvel arrêté uniforme est à la signature de Brigitte Thorin. Cet arrêté qui vient moderniser l'arrêté du 29 mai 1990 prendra en compte la création des deux grades de lieutenants et viendra moderniser les uniformes avec l'ajout entre autre de polos brodés et gilets polaires sans manches pour la mi-saison.

Cet arrêté que nous avons surnommé "arrêté jupe" a pris un certain retard en raison de la volonté d'une chef de bureau du ministère de se voir précisé par la direction des affaires juridiques du ministère, si nous n'imposons pas autoritairement au personnel féminin de nos corps (4 capitaines et 6 lieutenants) le port de la jupe. La rédaction de l'arrêté du 29 mai 1990 a donc dû être modifié afin de laisser le choix à nos collègues de porter ou non la jupe.

Une réunion technique s'est déroulée le jeudi 12 juin au ministère.

Etait présent le sous-directeur de PTF, PTF1, la chef de MGS3 et les chefs des bureaux de RM1 et RM3.

Cette réunion technique a duré 4 heures 15 et fera l'objet d'un compte rendu dans les prochaines semaines. Y ont été abordé le recrutement, les concours, la formation VTS, les blocages de procès verbaux par certains commandants de port et j'en passe. Nous attendons que nous soit transmis les réponses officielles de PTF pour pouvoir vous les communiquer.

Voilà pour les quelques "petites news" de fin juin qui me venaient à l'esprit, très bonne fin de journée à tous.

Eric

Lundi 23 juin 2014

Places offertes aux concours

Vous trouverez ci-dessous les places offertes aux concours OP et OPAdjoints 2014.

* [Places offertes au concours OP](#)

* [Places offertes au concours OPAdjoints](#)

Eric

Jeudi 19 juin 2014

Offre d'emploi

La capitainerie du port de Cherbourg recherche un auxiliaire de surveillance pour un contrat à durée déterminée (CDD) pour les mois de juillet, août et septembre 2014.

Le port offre des facilité d'hébergement.

Pour postuler, contactez le commandant du port Christophe Tendron au 02 33 20 41 25

Eric

Mardi 10 juin 2014

Résultats concours 2014

Sont admis au titre des:

Officier de Port Adjoint

001 - AGNET Paul
002 - LE PONNER Christophe
003 - MAHE Ronan
004 - PRIJENT Marc
005 - THOMAS Grégoire
006 - LOSSE Jérôme
007 - SUDRE Arnaud
008 - LE PERSONNIC Mikaël
009 - VANDAMME Guillaume
010 - LE MENELEC Yann
011 - CREUSOT Yannick
012 - LEBETTRE François
013 - PERRIN Stéphane
014 - CELTON Stéphane
015 - COMBRIAT Stéphane
016 - BAUDET Fabrice

Officier de Port Externe

001 - GRUNENWALD Stéphane
002 - SINQUIN Loïc
003 - MAHE Ronan

Officier de Port Interne

001 - De KERSAUSON Hugues

Félicitations à tous.

Eric

Mardi 3 juin 2014

Petites news de début juin

Vous trouverez ci-dessous les résultats officiels des cap OP et OPA qui se sont déroulées les 23 et 27 mai 2014. C'est résultats sont signés du ministère et peuvent donc vous servir pour justifier de votre future mobilité, les arrêtés de mutations ne vous parvenant comme d'habitude dans plusieurs mois.

D'autre part certains services ont déjà reçu la circulaire promotion 2015.

Attention à ne pas proposer pour 2015 les officiers qui étaient classes fonctionnelles puisqu'ils sont promus en 2013 pour les CF7 et 2014 pour les autres.

Ne pourront être proposés au grade de L1 pour 2015, que les lieutenants reclassé à l'échelon 5 et au dessus du nouveau grade de L2 avec 5 années de services effectifs.

* [Résultats de la CAP des officiers de port du 23 mai 2014](#)

* [Résultats de la CAP des Officiers de port adjoints du 27 mai 2014](#)

* [Circulaire principes de gestion promotion 2015](#)

* [Courrier DRH Circulaire promotion 2015](#)

Eric